



DIVISION DE CAEN

Hérouville-Saint-Clair, le 18 décembre 2015

N/Réf. : CODEP-CAE-2015-050496

**Monsieur le Directeur  
du CNPE de Paluel  
BP 48  
76 450 CANY-BARVILLE**

**OBJET :** Contrôle des installations nucléaires de base  
Inspection n° INSSN-CAE-2015-0245 du 1<sup>er</sup> décembre 2015

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des installations nucléaires de base prévu à l'article L. 592-21 du code de l'environnement, une inspection courante a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2015 au CNPE de Paluel sur le thème des « facteurs organisationnels et humains ».

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-dessous, la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

### **Synthèse de l'inspection**

L'inspection du 1<sup>er</sup> décembre 2015 portait sur l'organisation retenue par le CNPE de Paluel pour s'assurer de la prise en compte des facteurs organisationnels et humains (FOH) dans les programmes de gestion des compétences. Cette inspection a consisté en un examen de l'intégration du « programme compétences », de l'organisation mise en place, des ressources humaines affectées et de la gestion des habilitations et des formations notamment avec le centre de formation voisin de l'UFPI (unité de formation production ingénierie).

Au vu de cet examen par sondage, l'organisation définie et mise en œuvre sur le site pour la gestion des compétences semble satisfaisante pour les services inspectés de la fiabilité et de la chaudronnerie-robinetterie. Les inspecteurs ont noté que les besoins en compétences et les compétences dites « rares » sont identifiées et qu'elles sont notamment suivies dans le cadre d'un transfert de savoir-faire (TSF) pour lequel, les managers se font assister par un organisme externe. L'outil de cartographie des compétences (OCC) devrait être complètement opérationnel dans les services à partir de 2018. Par ailleurs, le site s'appuie fortement sur l'UFPI pour notamment former, sur le simulateur « VD2 et VD3 », les futurs opérateurs en salle de commande.

## **A Demandes d'actions correctives**

Sans objet

## **B Compléments d'information**

Sans objet

## **C Observations**

### **C.1 Absence d'indicateur sur les besoins de formation non satisfait**

Les inspecteurs ont relevé que le site ne dispose pas d'indicateur permettant de suivre les formations refusées aux agents avec le motif de refus. Un tel indicateur pourrait permettre de suivre les différences entre les besoins exprimés par les agents et les besoins satisfaits.

### **C.2 Déploiement d'OCC**

L'outil de cartographie des compétences sera complètement déployé dans les services en 2018. Les inspecteurs ont indiqué que dans la limite des possibilités et des ressources disponibles, ce logiciel mériterait d'être intégré de manière plus rapide sur l'ensemble du site.



Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**L'adjoint au chef de division,**

**Signée par**

**Serge DESCORNE**